Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 8 (1870)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société vaudoise des sciences naturelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

une raison pour croire que, lors de la perte d'un bien aussi exceptionnel que le charbon, un autre nous sera immédiatement accordé ?

L'idée que l'électricité sera un jour la source de la force motrice est une erreur. En effet, la machine magnéto-électrique mise en mouvement par le charbon qui alimente la machine à vapeur est maintenant la source d'électricité qui coûte le moins cher; à l'aide des perfectionnements successifs dont elle est l'objet, nul doute que l'électricité ne puisse être produite à meilleur marché encore. Mais, si le charbon concourt à la production de l'électricité, il est absurde de supposer que celle-ci puisse le supplanter.

On peut concevoir évidemment que, dans le cours des siècles à venir, quelque puissance inconnue puisse être découverte ; mais il n'y a aucune raison de snpposer que l'Angleterre, qui ne représente que la quatre centième partie de la surface terrestre, doive être aussi richement dotée, relativement à cette nouvelle source de puissance, qu'elle l'a été jusqu'ici en charbon. On a souvent parlé d'utiliser les rayons du soleil à la production de la force mécanique; mais, si jamais ce problème venait à être résolu, l'industrie, forcée de quitter l'Angleterre, n'irait-elle pas alors se réfugier en Afrique et en Australie? (*Cosmos.*)

Société vaudoise des sciences naturelles.

(Séance du 19 janvier 1870.)

M. le Dr *Forel* entretient la société d'une intéressante question de géographie physique. En étudiant la configuration des côtes du lac Léman, ainsi que la profondeur de l'eau jusqu'à une certaine distance du rivage, M. Forel trouve que si les promontoires produits par les alluvions des rivières s'accentuent de plus en plus, les golfes intermédiaires, rongés par les vagues, tendent à pénétrer dans les terres. Le long des golfes, le fond du lac présente une pente faible, mais très régulière jusqu'à une assez grande distance de la côte ; puis vient un enfoncement très prononcé, de 15 à 20 mètres environ, à partir duquel la pente redevient faible jusqu'au milieu du lac.

En comparant les phénomènes qui se produiraient dans les deux conditions opposées, d'un abaissement ou d'une élévation notable des eaux du lac, M. Forel arrive aux conclusions suivantes :

1° Partout où la rive est dentelée par des golfes longs et étroits, comme les *fiords* de la Norwége, de la Dalmatie ou de l'Asie mineure, il a dû se produire ou il se produit encore un abaissement des côtes, ce qui a permis à l'eau du lac ou de la mer de pénétrer plus ou moins avant dans le lit des rivières.

2° Une rive unie, présentant une faible pente et s'étendant à une certaine distance de la côte, indique qu'il s'est produit ou se produit un exhaussement du sol.

3° Une côte qui se présente sous la forme d'un golfe séparant deux promontoires d'alluvion et dont le bord présente une falaise bien prononcée, comme c'est le cas entre les promontoires de la Morges et du Boiron, annonce que depuis un temps considérable le sol est à l'état de repos.

Il est intéressant de remarquer que si le niveau du lac Léman venait à baisser, le Rhône creuserait immédiatement son lit dans la plaine comprise entre St-Maurice et l'embouchure du fleuve, de telle sorte qu'il se formerait, dans la plaine du Rhône, une vallée plus profonde bordée sur ses côtés par deux terrasses bien horizontales représentant le niveau actuel de la plaine.

M. *Fraisse*, ingénieur, revenant sur la question des déboisements, exprime le désir que l'on fasse sur le plus grand nombre de points possible des observations météorologiques comparées, en des lieux voisins, complétement découverts ou couverts par des forêts de diverses essences. Il rappelle les recherches faites en France par MM. Belgrand et Alby et la conclusion suivante à laquelle est parvenu ce dernier observateur :

Les arbres résineux possèdent, en toute saison, la propriété d'arrêter au passage une partie de la pluie qu'ils reçoivent et de l'empêcher d'arriver jusqu'au sol.

La valeur de cette fraction varie dans des limites assez étendues selon la violence, l'abondance ou la durée de la pluie ; en moyenne, on peut dire que la moitié au moins de la pluie est arrêtée par les arbres.

Il résulte de là que la présence des arbres à feuilles persistantes est le meilleur préservatif contre les inondations ; en effet, l'eau retenue par les feuilles et les branches est en grande partie rendue à l'atmosphère par l'évaporation; celle qui arrive sur le sol trouve sa marche ralentie par la présence des plantations ; elle est absorbée d'une manière plus générale et les ravinements sont grandement atténués.

M. Fraisse mentionne ensuite, comme type des observations qu'il voudrait voir établir, celles qui ont été organisées par la direction des forêts de l'Etat de Berne, à partir de juillet 1868. Trois stations météorologiques ont été créées, l'une dans les Alpes, une autre dans la plaine et la troisième dans le Jura. Chacune de ces stations est double, c'est-à-dire se compose d'une station en forêt et d'une autre, voisine, en rase campagne. Le programme des observations est très complet ; d'autres observations plus simples se font dans plus de 40 localités différentes.

La nécessité des reboisements n'est contestée par aucun homme de science, mais les populations intéressées à l'exploitation des forêts par les ressources qu'elles procurent ne comprennent souvent cette nécessité qu'à la suite de catastrophes pareilles aux inondations de 1868. Comme nous le disions dans un précédent compte-rendu, les paysans du Jorat voient avec bonheur l'extension du déboisement, parce qu'ils lui attribuent, à tort ou à raison, la culture plus sûre de leurs céréales.

M. le professeur *Schnetzler* annonce qu'au printemps 1869, il a trouvé aux environs de Vevey deux tortues paludines, de un décimètre de longueur environ, savoir l'une au bord de la Veveyse, l'autre près de St-Légier, au bord d'un ruisseau. Si l'on rapproche ce fait des nombreuses découvertes faites à diverses reprises sur les bords de notre lac et surtout de la belle trouvaille de sept de ces tortues, faite l'année dernière entre Villeneuve et l'embouchure du Rhône, il n'est guère possible de ne pas reconnaître à cette tortue un caractère indigène.

M. Schnetzler ajoute qu'il a conservé pendant 4 ans une tortue paludine qu'il avait trouvée près de Vevey ; il a étudié son genre de vie et a pu se convaincre qu'elle peut rendre de bons services aux horticulteurs. Cette tortue se nourrit de larves et surtout de limaces et d'escargots. Si l'on donne à l'une de ces petites bêtes un petit bassin d'eau, au milieu d'un jardin, avec quelques pierres qui lui servent de refuge, on a un auxiliaire très actif pour la destruction de toutes sortes d'animaux nuisibles.

La tortue dort pendant l'hiver ; il suffit de la nourrir au printemps au moyen de quelques morceaux de bœuf hachés pour lui permettre d'attendre l'arrivée des animaux dont elle fait sa proie. Elle peut donc remplacer avantageusement le crapaud que les jardiniers de Paris introduisent dans le même but au milieu de leurs jardins.

La tortue préfère de beaucoup la viande de bœuf à celle de veau.

M. le Dr *Forel* attire l'attention des chercheurs d'eau sur un fait curieux qu'il a observé dans le creusage d'un puits, à Morges. Dans le cône d'alluvion de la Morges, près du château, on a trouvé, à 12 pieds au-dessous du niveau du lac, une forte couche de boue glacière, qui naturellement ne donnait pas d'eau. Ainsi, au milieu du cône d'alluvion, en plein gravier, se trouve une vraie colline souterraine de boue glacière.

M. *Forel* a trouvé également dans la terre grasse des anciens fossés du château de Morges une coquille appartenant

à une espèce aujourd'hui perdue ou du moins d'une excessive rareté, l'*Unio batavus*. Cette espèce existait donc dans notre pays au XIVe siècle. S. C.

Madame de B..., qui passait quelques semaines de l'été dernier dans une belle propriété qu'elle possède au pied du Jura, s'avisa un jour de dire à son cocher d'aller lui chercher de la crême au village voisin.

— C'est l'affaire des servantes, répondit le cocher offensé. — Et quelle est donc la vôtre d'affaire, sinon d'exécuter ce que je vous commande ? — Mon travail, Madame, consiste à panser les chevaux, les atteler et les conduire. — Eh bien ! monsieur le cocher, pansez Cocotte, attelez et conduisez Marianne chercher de la crême.

L'ordre était positif, le cocher ne répliqua pas.

La servante, qui avait entendu ce dialogue, prit place d'un air triomphant sur les mœlleux coussins de la voiture, avec son pot à crême sur les genoux.

Arrivée à destination, « cocher, dit-elle, abaissez le marche-pied. »

Les pygmées bossus de l'Utliberg.

Conte.

IX

Cependant Jean-Henri, faisant un effort sur lui-même, entra dans la salle à boire; mais ce n'était plus la chambre où le maître d'école épelait les nouvelles de la Grèce. Tout était changé ! N'importe, il s'assit contre le mur, à une table où se trouvaient plusieurs messieurs bien mis. Ils le regardèrent avec surprise, et celui près duquel il se trouvait, recula, crainte d'être sali par son contact. La cabaretière entra, hier c'était une femme de 50 ans, aujourd'hui elle n'en avait plus que 30. — « Bonsoir, madame la capitaine du feu, je voudrais une chope de 25 (1825). » Elle le regarda, rit, et alla lui chercher sa chope. En voyant arriver la bouteille, il dit en souriant : « Madame, je voudrais une chope entière et non une demi-chope. » Celle-ci répondit avec humeur : « Mais ne voyez-vous donc pas que c'est une chope ? » — Cela une chope entière? Cette petite fiole ! haha, cela aura aussi changé. A propos, madame la capitaine du feu, est-ce que le maître d'école ne viendra pas ici aujourd'hui? Où se tiennent le préposé et le juge?

A l'ouïe de ces questions, la cabaretière lui tourna le dos et partit d'un éclat de rire. Ce fut en vain que Jean-Henri fixa la porte aussi souvent qu'elle s'ouvrit, il n'entra pas un seul visage de sa connaissance, et il se sentit toujours plus troublé. Il se mit alors à écouter la conversation des convives, mais ce lui fut inintelligible. On parlait de Conseil fédéral, de Conseil national, de remise de la dette du Sonderbund, puis de la maladie des pommes de terre, des chemins de fer et du communisme. Il ne fut pas moins bouleversé par un autre changement. Jadis chacun fumait la pipe; aujourd'hui, même les valets, chacun fumait le cigare, article de haut luxe en 1826; et puis, au lieu de prendre une pierre à feu, de l'amadou et un briquet pour allumer le cigare, les assistants prenaient une petite allumette, longue comme le petit doigt, la frottaient au mur, et paff! elle était tout en flammes. Décidément c'est de la sorcellerie! ou bien je ne suis plus Jean-Henri.

Quelques-uns des convives s'étant mis à critiquer le Conseil d'Etat de Zurich, Jean-Henri leur cria, tout effrayé : « Pour l'amour du ciel ne parlez pas ainsi, il suffirait qu'un juge du tribunal ou M. le bailli apprissent vos propos, pour vous faire enfermer pour la vie à la maison de force. » On se moqua de Jean-Henri. Celui-ci voulut riposter et parla de nos seigneurs et maîtres, du Petit Conseil, du tribunal des maléfices, ce qui provoqua une hilarité générale. On l'invita à se taire, on lui dit qu'il était fou, et que toutes les choses dont il parlait étaient ensevelies depuis beau longtemps. Il se tut et pensa que le mieux était de regagner son logis, puisque le maître d'école ne venait pas. Vu l'exiguité des bouteilles nouvelle mesure, il avait bu trois chopes de vin ; il tira sa bourse et demanda à la cabaretière ce qu'il devait. « Septante-cinq centimes ! » répondit-elle. « Quoi? qu'est-ce? Septante-cinq... quoi ? » — « Septante-cinq centimes ou septante-cinq rappen. » Ah ! j'y suis ! septante-cinq rappen font sept batzen et demi, qui font dix-huit schilling et trois rappen. Mais, je n'y conçois rien, hier le vin de 1825 ne coûtait que deux schilling (douze centimes). A-t-il donc haussé cette nuit ? Je vous dois douze schilling et pas un angster de plus (le angster était un tiers de rappen). — Mais, tête détraquée, répondit la dame en colère, vous avez demandé du vin à vingt-cinq centimes; trois choppes à ce prix font septante-cinq. — Oui, oui ! mais si le vin que vous m'avez servi est du 1825, je suis prêt à jurer que, hier au soir, ici, il ne coûtait que deux schilling la choppe. — Assurément cet homme est un échappé de la maison des fous, s'écrièrent les assistants. — Mais il n'est pas question de vin de 1825, il est question de vin à vingt-cinq centimes la chope. — Ne vous fâchez pas, madame la capitaine du feu. Veuillez m'instruire. De quelle année est le vin que vous m'avez servi? — C'est du 48; et du reste je ne suis point capitaine du feu.

— Peste ! du vin de 1748. C'est un bel âge !

— Imbécile ! c'est du 1848.

— Ce serait bien le diable ! Ah çà, me prend-on pour un fou? dit Jean-Henri, en se levant de sa chaise.

— A la porte, ce fou ! crièrent les assistants. Jean-Henri leur lança un coup d'œil furieux, et, jetant sur la table sept batzen et demi, il se disposait à sortir.

— Halte-là, dit la cabaretière. Cette monnaie n'a plus cours, donnez-nous de la nouvelle monnaie.

— Qu'est-ce, dirent les assistants, il paie en vieux batzen, hahaha !

— Allons, donnez-nous de la nouvelle monnaie, dit la cabaretière, comme cela ! Et elle lui montra une poignée de monnaie en argent et en nickel, qui, pour le dire en passant, étaient encore brillants à cette époque. Jean-Henri resta confondu.

— Qui êtes-vous ? à proprement parler, lui demanda la cabaretière.

— Je suis Jean-Henri, le fils de feu le juge de paix du Krauel !

— Connais pas.

Jean-Henri ouvrit sa bourse et apprit que ses schilling, ses boks, ses demi-florins, ses francs, ne valaient plus rien. On lui prit un vieux franc pour son écot. Il sortit. La nuit tombait. Autrefois, à une chaîne qui traversait la rue, pendait un reverbère à huile, éclairant d'une flamme rougeâtre. Nouvelle surprise à la vue de l'appareil, sans huile, s'allumant à l'instant. C'était une sorcellerie comme les allumettes chimiques de tout à l'heure. Jean-Henri se lança dans le sentier qui mène au Krauel. Au bout de cinq minutes de marche, il vit un chemin tout droit, allant sur Baden, et, tout le long, des perches portant des capes en verre soutenant un fil de fer.

— Qu'est-ce cela? demanda-t-il à un paysan.

— C'est le télégraphe !

— Et à quoi sert-il ?

— Avec cet instrument, une dépêche peut faire deux fois le tour du globe en une seconde !

— Oh ! c'en est trop, ma tête saute !

Et Jean-Henri s'enfuit. Mais quoi? cette nouvelle route a deux rangées de barres de fer; quelle nouvelle sorcellerie est-ce? Un sifflement, qui lui alla jusqu'à la moelle des os, lui répondit, il regarda et vit un monstre, crachant du feu et des étincelles, et traînant une longue queue noire, s'avancer sur lui en le regardant avec deux gros yeux rouges. Jean-Henri se précipita dans un fossé; l'horrible vision passa près de lui sans lui faire de mal. Quand il se releva, elle avait disparu, ne laissant qu'un peu de fumée derrière elle. Jean-Henri se mit à genoux et remercia le ciel qui l'avait délivré miraculeusement de ce péril extrême.

(La suite au prochain numéro.)

L. Monnet. — S. Cuénoud.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.